

bulletin d'information  
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts  
et sports

Bulletin du  
**SNADEM – UNSA**

Syndicat National  
des Professeurs  
pour l'enseignement  
du DESSIN  
de l'EDUCATION PHYSIQUE  
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires  
de la Ville de Paris

Siège social  
Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43  
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : [snadem@wanadoo.fr](mailto:snadem@wanadoo.fr)  
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €  
Abonnement 1 an : 1,52 €  
Abonnement +  
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du  
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire  
N° 1009 S 07012  
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2009 – 2010

N° 84 supplément 2

Octobre – Novembre - Décembre  
2009

Audience chez

Mme Brossel :

Une première prise  
de contact

Le matériel d'arts  
plastiques :

Quelles solutions ?

Grippe H1N1 :

La pagaille

Pour vous défendre  
Vous représenter  
Vous informer  
le SNADEM  
votre syndicat

# Un climat délétaire...

*Éditorial par Bernard Suisse  
Secrétaire général*

Il serait angélique de penser que les mutations de la société, le durcissement des méthodes de management et la crise économique n'ont pas de répercussions profondes dans les établissements scolaires du premier degré. Qu'on ajoute à cela les incertitudes sur la grippe et un contexte social pour le moins tendu, nous avons tous les éléments pour voir se multiplier des situations difficiles, voire très regrettables.

Ce n'est pas un hasard si, depuis la rentrée scolaire - et dans des proportions jamais atteintes par le passé, le Snadem est saisi pour assister ou conseiller des collègues en difficulté, en situation de souffrance ou confrontés à de graves conflits, tant avec les parents d'élèves qu'avec les personnels de l'Éducation nationale. Il suffit de discuter avec les acteurs du système éducatif pour constater que tout le monde est sous pression. Beaucoup de professeurs des écoles s'avouent épuisés par la nouvelle organisation qui leur impose souvent de rogner sur leur pause repas pour assurer le soutien des élèves en difficulté, d'assister à d'interminables réunions dont l'utilité n'est pas toujours démontrée et de rédiger d'innombrables projets. Ils subissent les contraintes induites par la « culture du résultat » désormais de rigueur à l'Éducation nationale, comme partout ailleurs, et doivent répondre aux sollicitations pressantes des IEN, eux-mêmes soumis aux injonctions de leur hiérarchie. Quant aux parents – ce sont souvent les mêmes –, ils ne sont évidemment pas épargnés par les difficultés croissantes de la vie, les pertes de pouvoir d'achat, les incertitudes sur l'avenir, quand ce n'est pas le chômage ou le surendettement. Mais, comme d'habitude, les grandes victimes de ce malaise généralisé sont toujours les enfants, évalués, réévalués, testés, contrôlés, cadrés, recadrés, et soumis, eux aussi, à l'obligation de résultat qui dévalorise toutes les activités qui ne sont pas concrètement « rentables » sur le plan du savoir pur. L'école n'est plus gérée comme un lieu de vie, mais de plus en plus comme une entreprise.

Dans ce contexte qui exacerbe les souffrances, les rancoeurs et la violence, nous ne pouvons qu'inciter nos collègues à la plus grande prudence, tant dans leurs propos que dans leurs actes. Un mot anodin compris de travers, répété et bien sûr déformé de bouche en bouche peut avoir de graves conséquences, pouvant même aboutir à une mise en cause policière et judiciaire. Quelques précautions élémentaires peuvent éviter bien des désagréments : privilégier toujours le travail en équipe, enseigner sur projet en collaboration avec les maîtres, ne jamais rester seul avec un élève, et surtout désamorcer au plus vite toutes les rumeurs ou les accusations dont on peut être victime.

Et ne pas hésiter à consulter le Snadem, pour demander la mise en œuvre de la production juridique si l'on est syndiqué, ou pour demander l'appui des élus paritaires si on ne l'est pas. Au-delà de la défense du corps, notre rôle est de défendre tous nos collègues sans exception.

**Sommaire** : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : audience chez Mme Colombe Brossel, adjointe au maire chargée de l'enseignement ◆ page 4 : le matériel d'arts plastiques ◆ page 5 : le matériel d'arts plastiques (suite) ◆ page 6 : grippe H1N1 : le grand n'importe quoi – pensez à nous signaler vos changements de coordonnées – la protection juridique du Snadem ◆ page 7 : recrutement : le parcours du combattant – renouvellement du conseil syndical ◆ page 8 : d'une circulaire l'autre – Les collègues adhérents 2008-2009... ◆ page 9 : vos cotisations après déduction fiscale - bulletin d'adhésion ◆ page 10 : nouveau et pratique ◆ ce numéro comporte un encart non paginé intitulé « autorisation de prélèvement » et « demande de prélèvement » ◆

## *Audience chez Mme Colombe Brossel, adjoite au maire chargée de l'enseignement...*

Le 9 novembre dernier une délégation départementale de l'Unsa-Paris, dont le Snadem, a été reçue par Mme Brossel, maire adjoite chargée de l'enseignement.

Après un exposé des problèmes rencontrés par les instituteurs et les professeurs des écoles par le syndicat des Enseignants (SE-Unsa), le Snadem, à son tour, a abordé les points les plus urgents concernant le corps des Professeurs de la Ville de Paris.

Nous avons notamment évoqué le problème du recrutement des futurs professeurs de la Ville en regard des nouvelles dispositions induites par l'exigence d'un Master. Mme Brossel s'est montrée consciente du problème et de la nécessité de conserver l'alignement de notre corps sur celui des professeurs des écoles, mais nous a avoué qu'elle n'avait pas encore envisagé de solutions concrètes. Nous ferons part de nos revendications sur ce sujet à Mme Mathieu, directrice des Affaires Scolaires, lors de notre prochaine audience.

Un autre point a concerné les graves dysfonctionnements relevés tant par les directeurs d'école que par les enseignants de l'État et les professeurs de la Ville à propos des procédures de commandes de matériel. La complexité et l'absence d'ergonomie du logiciel « Ed@1 », véritable usine à gaz mise en place par la mairie pour effectuer ces commandes, rendent les opérations fort longues et problématiques. Mme Brossel a indiqué qu'elle était au courant du problème et qu'elle avait donné des consignes pour qu'il y soit remédié.

En ce qui concerne les orientations et les ambitions de la Ville pour notre corps, l'adjoite au maire a évoqué le plan qu'elle mettait actuellement en place, qui consiste à jumeler chaque centre de loisirs avec une institution culturelle. Ainsi, dès la fin 2009, 120 centres de loisirs seront associés à 10 musées municipaux. Mme Brossel, qui a affirmé son attachement à l'éducation culturelle et sportive à l'école, nous a indiqué qu'elle souhaiterait étendre ce dispositif de jumelage aux établissements élémentaires pendant le temps scolaire, et d'y impliquer étroitement les professeurs de la Ville, qui seraient appelés à créer des projets avec les structures municipales existantes, voire avec de nouveaux lieux. Nous avons pris note des aspects positifs de ce projet, tout en rappelant que nous sommes avant tout des enseignants et non des animateurs. Nous avons, par ailleurs, regretté le manque total et récurrent de contact entre la Dasco et la Dac (Direction des Affaires culturelles). Si Mme Brossel a émis des idées pour les disciplines artistiques, en revanche elle a reconnu ne pas encore en avoir pour l'Éducation physique et sportive pour laquelle elle attend suggestions et projets de la part des professeurs de cette discipline.

Nous avons également fait part de notre souhait de revoir la circulaire Dasco-Rectorat, puisqu'à l'époque de sa rédaction, il avait été acté en fin du document qu'elle serait réactualisée régulièrement, ce qui n'a jamais été le cas depuis son élaboration en janvier 2001.

Cette audience était bien sûr une prise de contact permettant un rapide tour d'horizon de nos problèmes. Mme Brossel ayant pris ses fonctions depuis seulement quelques mois, il est évident que nous n'attendions pas de réponses techniques concrètes à nos revendications, mais plutôt des engagements et des orientations politiques. Ceux qui nous ont été fournis nous ont donné toute satisfaction.

En conclusion, Mme Brossel a affirmé son attachement au dialogue social et nous a indiqué que sa porte serait toujours ouverte lorsque nous aurions besoin de la rencontrer.

# ***Le matériel d'arts plastiques...***

---

Nombre de remarques et constats sont identiques pour nos trois disciplines : besoin d'un matériel adapté, difficultés de commander sur Ed@I, baisse de la qualité, incertitudes pour l'avenir avec la création de la Direction des Achats.

## **PETIT ET GROS MATERIEL :**

En arts plastiques, nous ne bénéficions que de la catégorie « petit matériel ». L'essentiel de notre matériel est constitué de fongibles, ce qui explique que nous ne puissions nous associer à la mutualisation du matériel sans perdre nos outils de travail. Depuis de nombreuses années nous demandons la création d'une section « gros matériel » afin de bénéficier de certains équipements tel massicots spéciaux, etc... hélas cette revendication n'a jamais été entendue.

Ce type de matériel ne nous est accessible **que par le biais de nos écoles suivant nos relations au sein de l'équipe enseignante.**

## **LE MOBILIER, L'AUDIOVISUEL ET LES DOTATIONS GENERALES.**

Lorsque nous avons des salles, elles sont souvent aménagées avec du mobilier de récupération. Les grandes tables proviennent souvent de restaurants scolaires, les armoires ferment avec des cadenas, nos armoires à papiers ne sont plus fabriquées... le mobilier neuf étant en priorité destiné aux classes. Il existe sur les catalogues « mobilier » des articles qui nous seraient utiles, mais les dotations pour chaque école sont regroupées pour faciliter l'aménagement cohérent et global d'une classe. Ce matériel d'investissement nous est rarement accessible en raison des besoins prioritaires des écoles. Il pourrait rejoindre le gros matériel d'arts plastiques et permettrait l'acquisition de matériel roulant pour le transport dans les étages par exemple (cela éviterait des problèmes de santé à certains de nos collègues et les arrêts de travail qui en découlent quelquefois).

Notre enseignement a évolué des arts plastiques vers les arts visuels. Il serait judicieux que cette évolution de notre mission pédagogique s'accompagne d'un accès plus aisé au matériel audiovisuel sans avoir recours à la dotation générale de l'école.

## **LES CREDITS.**

Le crédit dont nous disposons nous permet de commander sur Ed@I dans les catalogues 2 (documentation pédagogique), 5 (petit matériel) et 7 (papeterie). Depuis plusieurs années, le matériel arts plastiques est fourni intégralement aux élèves en ZEP. Ce crédit alloué a été estimé à sa juste valeur, cependant nos collègues souhaiteraient étendre leurs possibilités d'achats, mais cette souplesse semble impossible en raison de l'indigence du catalogue. Espérons que cette revendication légitime trouvera un jour prochain une solution positive.

**Souhaitons aussi que la visibilité de nos crédits soit effective sur les prochaines notifications envoyées aux écoles.**

Les péripéties pour commander sur Ed@I ont été les mêmes pour tous les collègues quelle que soit la discipline.

## **CHOIX DU MATERIEL :**

La qualité baisse et le choix semble se restreindre : à qui la faute ? Nous savons que lorsqu'un produit n'a pas assez d'acheteurs, le fabricant choisit d'interrompre la production, nous le constatons au quotidien. Ceci peut expliquer que certains articles n'apparaissent plus sur les catalogues. Un des soucis majeurs concerne les tests des produits proposés par les fournisseurs qui soumissionnent. Tous les articles ne peuvent plus être testés, les fournisseurs ne présentent qu'un nombre restreint d'échantillons pour chaque « lot ». Les tests sont réalisés par le Bureau des moyens de fonctionnement et le Bureau des marchés en relation avec la chargée de mission pour le matériel et avec les professeurs

relais. Ce travail nécessitait plusieurs jours. Tous les articles présentés par chaque fournisseur étaient testés, les remarques et annotations enregistrées.

Il faut comprendre par « lot » l'ensemble des articles demandés à un fournisseur, le marché étant attribué par lot et non par article. Certains lots dépassent les 200 articles. Le nombre d'articles constituant un lot est tel que les fournisseurs capables de répondre à une telle demande sont de moins en moins nombreux. Les fournisseurs s'engagent à suivre un cahier des charges complexe et lourd. De plus, ils doivent avoir la logistique pour assurer les livraisons. Le nombre de ces fournisseurs se restreint.

À partir du moment où nous ne pouvons plus tester toutes les fournitures proposées, la qualité échappe à notre contrôle. Auparavant, les articles fournis pour les tests servaient à contrôler la conformité du matériel livré avec les échantillons testés. Ce changement de pratique nous est défavorable car il nous est indispensable de pouvoir vérifier tous les articles proposés. Emporter le marché veut dire être le plus compétitif. Le prix prévaut sur la qualité. Un fournisseur, pour pouvoir être retenu, est tenté de proposer des articles spécifiques de moindre qualité afin d'en diminuer le coût. Conséquence : les critères de qualité s'estompent progressivement derrière les critères budgétaires. Mais ce manque de qualité est souvent synonyme de perte d'argent lorsque le matériel est inutilisable.

### **LES LIVRAISONS :**

Beaucoup de professeurs rencontrent des difficultés à récupérer la totalité de leur commande, certains articles (ciseaux, colles, crayons, gommes, feutres) sont confondus dans la commande globale de l'école. Ce problème est dû à la gestion interne à chaque école. Une fois le matériel entreposé dans les classes, difficile de récupérer son dû. Cette année nous avons eu de désagréables surprises dans les livraisons. Tous les papiers étaient mélangés, souvent faute d'emballage : aucune indication de grammage, de dénomination. Les quantités n'étant pas identifiables, certains directeurs et professeurs se sont astreints à compter les feuilles une à une. Ainsi le bristol blanc et le papier lavis blanc étaient indissociables au premier coup d'œil. Ceux qui possèdent dans leurs armoires des papiers anciens constatent la chute de la qualité des papiers fournis. Seul l'Ingres 100 grammes de qualité constante était emballé et étiqueté, couleur et grammage notés.

Nous avons reçu l'assurance que l'an prochain, le conditionnement des papiers retrouverait un emballage par main (25 feuilles) ou autre quantité mentionnée, l'étiquetage indiquant aussi la désignation et le grammage.

Certaines gommes étaient inutilisables, les crayons de couleurs métallisés n'ont de « métallisés » que le nom, ce ne sont que de petits formats alors que nous les attendions en gros modules, il y eu des confusions entre pastels gras et pastels à la cire... **Dans tous ces cas la seule réponse efficace est le signalement immédiat par le biais des professeurs relais qui font remonter les problèmes auprès du chargé de mission et auprès du responsable approvisionnement dans les circonscriptions. Il nous faut vérifier et tester les produits dès que nous les recevons. Dans de tels, cas les échanges sont programmés, la liste des établissements parisiens ayant commandé un produit peut être extraite de l'ensemble des commandes.**

Les professeurs qui ont la chance de récupérer leurs crédits en cas de non livraison, ont un choix plus large puisque désormais le catalogue 7 (comme les autres catalogues) est ouvert au « réassort ». Lorsqu'un article n'est pas livré, la somme revient à l'école et il est possible de commander un autre produit dès le mois de juin. Le réassort s'accompagne d'une contrainte, puisque la somme ne doit pas être inférieure à 60 euros environ par fournisseur. Cette possibilité est appréciable pour les créations de classe et l'approvisionnement de nouvelles écoles.

**Lorsque la Direction des achats sera opérationnelle espérons que nous rencontrerons des interlocuteurs ouverts et à l'écoute de nos spécificités.**

# **Grippe H1N1 : le grand n'importe quoi...**

Dès la rentrée, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, avait dévoilé les critères de fermetures de classes en cas d'épidémie de grippe A. À partir de trois cas en une semaine dans une même classe, les préfets devaient fermer cette classe. Voilà quelques jours, le préfet de Charente-Maritime a même fait appel à la force publique pour obliger le directeur d'une école réticent à fermer son établissement. Il semble que la plus grande confusion règne actuellement sur ces fermetures. Certains départements peu touchés voient les fermetures se multiplier. Dans d'autres, malgré le nombre de cas avérés, les écoles restent ouvertes. C'est le cas à Paris où certaines classes comptent jusqu'au tiers des élèves contaminés, sans parler des enseignants, et sans aucune réaction du préfet (toutefois, il semblerait que le diagnostic précis de grippe A ne puisse être établi qu'à l'aide d'un test, voire deux pour les plus jeunes, et que ce test, qui coûte cher, n'est quasiment jamais effectué). Le site Internet du Ministère de la Santé est d'ailleurs largement revenu sur les propos du ministre depuis la rentrée : « En présence d'un cas groupé (3 élèves malades au moins) une fermeture peut être envisagée par l'autorité préfectorale : elle n'a pas de caractère automatique ». Cette grippe serait-elle plus redoutable en Charente-Maritime que dans la Capitale ? À moins que des considérations économiques et sociales ne prennent le pas sur la santé publique, finalement moins importante que la bonne santé des entreprises ?

Au niveau de la vaccination des populations, la pagaille est également à son comble. Après un début hésitant, les centres semblent aujourd'hui saturés, notamment après l'annonce d'une mutation du virus. Des priorités ont été définies pour déterminer l'ordre des vaccinations : femmes enceintes, enfants de moins de deux ans, malades chroniques, personnels médicaux, pompiers, policiers, en tout une quinzaine de millions de personnes, soit un Français sur quatre. Mais les enseignants ne font pas partie des prioritaires, bien qu'ils soient quotidiennement en contact avec les enfants. Ils devront attendre leur tour comme les autres, jusqu'en février si tout va bien, et largement au-delà si les retards constatés aujourd'hui dès le début de la campagne de vaccination venaient à s'aggraver.

Si la Mairie n'est en rien décisionnaire dans les fermetures de classes ou d'école, elle a en revanche un devoir d'information qu'elle semble remplir sans grande conviction. Bien difficile de connaître au jour le jour le nombre de cas recensés et la liste des classes ou des écoles éventuellement fermées. C'est le parcours du combattant pour arriver, de lien en lien, sur le site de l'Académie de Paris. La seule information disponible sur le site interne de la Ville est, depuis plusieurs jours : « Niveau 5A : extension des cas. » De quoi rassurer les agents.

## **Pensez à nous signaler vos changements de coordonnées...**

Si vous n'avez pas reçu notre journal depuis quelques temps, si vous n'avez pas reçu nos mails informant des grèves des 23 et 24 novembre derniers, c'est que les coordonnées dont nous disposons ne sont plus à jour. Merci de nous communiquer votre nouvelle adresse postale et/ou votre nouvelle adresse électronique afin que nous puissions continuer à vous informer. C'est important, pensez-y !

## **Protection juridique du Snadem...**

Tous les adhérents du Snadem bénéficient automatiquement de la protection juridique que nous avons négociée pour eux avec l'un des meilleurs spécialistes en la matière. Cette protection fonctionne par année civile.

Incluse dans la cotisation, cette protection peut intervenir pour tout problème professionnel sur un plan amiable en conseil juridique ou sur un plan pénal en prenant en charge les frais d'avocat et de procédure pour les professeurs mis en cause. Ce contrat peut être consulté sur notre site (rubrique « adhérents ») :

**[www.snadem.com](http://www.snadem.com)**

## **Recrutement : le parcours du combattant !...**

La réforme des modalités de recrutement des enseignants sera définitivement mise en place pour l'année scolaire 2010-2011. Le plus grand flou entoure encore les conséquences pratiques de cette réforme (formation, nouvelle grille indiciaire, etc.) mais le gouvernement a donné le cadre dans lequel elle sera effectuée : au début de la 2<sup>ème</sup> année de Master, les futurs candidats devront passer une épreuve d'admissibilité. S'ils la réussissent, ils auront une double casquette de « stagiaire » de l'Education nationale, avec 108 heures de mise en responsabilité encadrée (rémunérées), de stages théoriques, et « d'étudiant » continuant les études pour valider leur Master. A la fin de l'année de Master, ils passeront le concours proprement dit, mais ne seront intégrés que lorsqu'ils auront validé leur Master 2. Ils seront ensuite mis en stage pendant un an au 3<sup>ème</sup> échelon de la grille actuelle, revalorisée d'une trentaine d'euros. A l'issue de cette année, ils seront évalués (quid du CAP ?) et éventuellement titularisés au 4<sup>ème</sup> échelon.

On voit donc qu'ils auront à accomplir une année d'étude supplémentaire (Bac + 5 + 1 au lieu de Bac + 3 + 2 comme aujourd'hui). La faible revalorisation de la grille ne compensera pas la perte d'une année de salaire (puisque les enseignants sont aujourd'hui rémunérés à partir de Bac + 4) et d'une année de cotisation retraite.

Quel que soit le peu d'attractivité de la nouvelle grille indiciaire actuellement proposée (en moyenne 30 euros mensuels sur l'ensemble de la carrière), les professeurs de la Ville ne pourront se démarquer de leurs collègues de l'Education nationale, sous peine de décrocher, de se dévaloriser et de n'avoir plus aucune référence avec un corps de l'État.

C'est pourquoi il faudra impérativement s'aligner au moins sur le nouveau niveau de recrutement. Le problème est complexe. Mme Brossel, à qui nous l'avons soumis, n'a pas marqué de désaccord sur le principe, mais a avoué qu'elle n'y avait pas encore réfléchi.

Nous rencontrerons prochainement Mme Mathieu, directrice des Affaires scolaires, et nous lui demanderons d'étudier le plus rapidement possible les moyens pratiques de mettre en place cette réforme pour notre corps.

## **Renouvellement du Conseil syndical du Snadem...**

Conformément à nos statuts, nos adhérents vont être appelés à renouveler le Conseil syndical du Snadem.

Le Conseil syndical détermine les orientations, les revendications et les actions qui seront mises en oeuvre par le bureau du syndicat. Il est donc important que cette instance soit représentative de l'ensemble des adhérents du Snadem. Rappelons que, par statut, notre organisation est administrée par un Conseil syndical de 18 membres.

Cette élection se déroulera dans le courant du mois de mars prochain. Les collègues qui désirent se porter candidat doivent se manifester auprès du Snadem afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires. Nous ne saurions trop encourager nos plus jeunes collègues à s'investir activement, ce sont eux qui demain devront prendre la relève ; apporter un sang neuf et de nouvelles revendications et défendre un corps qui a déjà connu bien des vicissitudes et dont l'avenir n'est pas gravé dans le marbre.

Tous les collègues à jour de cotisation recevront en temps voulu par voie de circulaire les professions de foi et le matériel de vote nécessaire à cette élection qui constitue l'un des temps forts de la vie syndicale.

## D'une circulaire l'autre...

- Lundi 9 novembre** Le Snadem rencontre Mme Brossel, nouvelle maire adjointe à l'enseignement.
- Lundi 16 novembre** Le Snadem participe à la réunion intersyndicale en vue du mouvement parisien du 23 novembre.
- Vendredi 20 novembre** Réunion du Conseil syndical du Snadem.
- Lundi 23 novembre** Grève et manifestation des syndicats de la Commune et du Département de Paris devant l'Hôtel de Ville.
- Du 24 au 27 novembre** Congrès national de l'UNSA à Pau.
- Mercredi 2 décembre** L'Intersyndicale boycotte le CTP et le CHS de la Dasco.
- Jeudi 10 décembre** Les élus paritaires du Snadem siègent à la commission de Réforme.  
  
Réunion de l'union locale Unsa-Administrations parisiennes où siège le Snadem.



**print platinum**  
CONCESSION

BIEN PLUS QU'UNE IMPRESSION...

**OKI**  
PRINTING SOLUTIONS

**Systèmes d'impression  
noir et blanc et couleurs**

**TARIFES NATIONALES NÉGOCIÉES**

- MULTIFONCTIONS
- IMPRIMANTES
- COPIEURS
- DUPLICATEURS

**01 60 59 24 05**  
contact@print-platinum.fr  
www.print-platinum.fr

**Les collègues adhérents 2008-2009 qui n'ont pas renouvelé leur adhésion pour l'année scolaire 2009-2010 ne seront plus couverts par notre protection juridique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Bien évidemment, ils bénéficieront à nouveau de ce service jusqu'au 31 décembre 2010 dès réception de leur cotisation. Utilisez le bulletin ci-joint, en profitant éventuellement de la possibilité de demander un paiement différé, fractionné, ou par prélèvement automatique ou encore via Paypal.**

# Vos cotisations après déduction fiscale...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorière vous adressera, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

|                     | Tarif plein temps |       | 50%   |       | 60% (63,10%) |       | 75% (79%) |       | 90% (94,70) |       |
|---------------------|-------------------|-------|-------|-------|--------------|-------|-----------|-------|-------------|-------|
| <i>Stagiaires 1</i> | 39                | 13,26 | 19,50 | 6,63  | 24,60        | 8,36  | 30,80     | 10,47 | 36,93       | 12,55 |
| <i>Stagiaires 2</i> | 49                | 16,66 | 24,50 | 8,33  | 30,92        | 10,50 | 38,70     | 13,15 | 46,40       | 15,77 |
| <i>4</i>            | 70                | 23,80 | 35,00 | 11,90 | 44,17        | 15,00 | 55,30     | 18,80 | 66,30       | 22,54 |
| <i>5</i>            | 77                | 26,18 | 38,50 | 13,09 | 48,58        | 16,50 | 60,83     | 20,68 | 72,92       | 24,80 |
| <i>6 et 7</i>       | 83                | 28,22 | 41,50 | 14,11 | 52,37        | 17,80 | 65,57     | 22,30 | 78,60       | 26,72 |
| <i>8 et 9</i>       | 90                | 30,60 | 45,00 | 15,30 | 56,80        | 19,30 | 71,10     | 24,17 | 85,23       | 28,98 |
| <i>10</i>           | 100               | 34    | 50,00 | 17,00 | 63,10        | 21,45 | 79,00     | 26,86 | 94,70       | 32,20 |
| <i>11</i>           | 108               | 36,72 | 54,00 | 18,36 | 68,15        | 23,17 | 85,32     | 29,00 | 102,27      | 34,77 |
| <i>Hors Classe</i>  | 122               | 41,48 | 61,00 | 20,74 | 76,98        | 26,17 | 96,98     | 32,97 | 115,53      | 39,28 |



## **BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2009-2010**

(ou de renouvellement)

| ÉCHELON     | COTISATION       |
|-------------|------------------|
| Stagiaire 1 | <b>39</b> euros  |
| Stagiaire 2 | <b>49</b> euros  |
| 4           | <b>70</b> euros  |
| 5           | <b>77</b> euros  |
| 6 - 7       | <b>83</b> euros  |
| 8 - 9       | <b>90</b> euros  |
| 10          | <b>100</b> euros |
| 11          | <b>108</b> euros |
| Hors classe | <b>122</b> euros |

### TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste
- \* Couple : 1 + 1/2 cotisation
- \* CPA ou CFA : 75% de la cotisation
- \* Retraite ou disponibilité ou détachement : **45** euros

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP  EM  EPS  échelon

adresse : .....

..... tél. dom. : .....

tél. mobile : ..... e-mail : .....

Oui, je souhaite recevoir le journal Arts et Sports uniquement par mail

tél. école(s) : .....

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) .....

**N : F : C : P : S : NC : B : € :**

## ***Nouveau et pratique...***

Cette année, à la demande de nombreux collègues, le Snadem met en place un système de paiement de cotisation par prélèvement automatique. Une façon simple et pratique d'adhérer à votre syndicat. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire le formulaire à compléter et à nous renvoyer si vous choisissez ce mode de paiement. Ce document est également téléchargeable et imprimable sur notre site Internet.

Deux options vous sont proposées :

Paiement en une fois : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui a rempli son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 3 septembre a été prélevé fin octobre.

Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous a fourni cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

**Ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou sur un simple coup de téléphone au Snadem.**

Pour utiliser ce nouveau moyen de paiement, retournez-nous votre bulletin d'adhésion rempli, les formulaires de prélèvement (autorisation et demande) complétés et signés, et un RIB. Vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s). Il est donc indispensable, si vous ne l'avez pas encore fait, de nous fournir une adresse mail valide.

Bien entendu, il est toujours possible de régler sa cotisation comme par le passé, par chèque bancaire à l'ordre du Snadem en choisissant éventuellement des paiements échelonnés, ou par Internet grâce à notre service Paypal ([http://www.snadem.com/menus/adhesion\\_paiement.htm](http://www.snadem.com/menus/adhesion_paiement.htm) )

### ***Je choisis le prélèvement automatique :***

en 1 fois

en 3 fois

J'ai bien noté que ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire et que je peux y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou par simple appel téléphonique au Snadem.

Je joins obligatoirement à mon bulletin d'adhésion

- les formulaires de prélèvement remplis et signés,
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je recevrai un mail de confirmation m'indiquant les montants et la ou les dates de prélèvement(s).

Date :

Signature :

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° National  
D'émetteur :  
**558602**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR</b> | <b>NOM ET ADRESSE DU CREANCIER</b><br><br>SNADEM -UNSA<br>3 rue du Château d'Eau<br>75010 PARIS |
|-----------------------------------|---|

| DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER      |                              |  |                 |
|--------------------------------------|------------------------------|--|-----------------|
| Code Etablissement<br> _ _ _ _ _ _ _ | Code Guichet<br> _ _ _ _ _ _ | N° de Compte<br> _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | Clé RIB<br> _ _ |

|   |               |
|---|---------------|
| <b>NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</b> |               |
| Banque : _____  |               |
| Rue : _____   |               |
| Code Postal :  _ _ _ _ _ _  | Ville : _____ |

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Date :  _ _ _ _ _ _ _ _ | Signature : |
|-------------------------|-------------|

✂-----

|                               |
|-------------------------------|
| <b>DEMANDE DE PRELEVEMENT</b> |
|-------------------------------|

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR</b> | <b>ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</b><br>Banque : _____<br>Rue : _____<br>Code Postale :  _ _ _ _ _ _  Ville : _____ |
|-----------------------------------|--|

|   |
|---|
| <b>NOM ET ADRESSE DU CREANCIER</b><br><br>SNADEM -UNSA<br>3 rue du Château d'Eau<br>75010 PARIS |
|---|

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Date :  _ _ _ _ _ _ _ _ | Signature : |
|-------------------------|-------------|

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à l'émetteur.

**Merci de bien vouloir joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)**